

Un Syndrome d'aliénation parentale ?



Psychologue,
rédactrice en chef
du Journal des
psychologues

Delphine Goetgheluck

La situation de séparation du couple parental place l'enfant dans un contexte difficile, en ce qu'il l'oblige à vivre des ruptures relationnelles itératives et une perte de la sécurité apportée par la continuité relationnelle. Lorsque cette situation, nécessitant une élaboration psychique coûteuse, se double de complications relationnelles majeures entre les parents, l'impact sur la structuration psychique augmente. Et quand l'enfant se trouve pris dans une volonté réelle de la part d'un des parents d'entraver le lien qui l'unissait à l'autre parent, alors les conséquences sont dramatiques pour l'enfant. Il est pris dans une manipulation de ses propres perceptions pour se soumettre aux représentations imposées. Il est conduit à prendre à son compte et à mettre en acte et en mots le conflit, au risque d'un clivage laissant de côté la souffrance de la perte de relation avec un être cher au profit d'un comportement adapté aux attentes. Il doit souhaiter être avec l'un et appréhender, voire refuser, être avec l'autre. Les mécanismes à l'œuvre derrière cette mainmise du parent sur l'enfant rejoignent ceux qui sous-tendent le syndrome de Stockholm, et l'enfant, de même, se trouve instrumentalisé dans le désir d'un des parents. C'est pour décrire ces cas, dans lesquels l'enfant est aliéné au point d'agir le rejet d'un des deux parents pris sous la férule d'un parent aliénant, que R. A. Gardner a décrit ce qu'il a appelé *Parental Alienation Syndrome* (PAS), ou Syndrome d'aliénation parentale (SAP) dans sa traduction française. Un enfant « SAPé » ? Est-ce à dire qu'une telle situation devait

faire l'objet de la définition d'un syndrome et que celui-ci a un intérêt en soi ? Est-ce que les cliniciens en lien avec un enfant présentant des difficultés, et soumis à une séparation parentale, en ont réellement besoin ?

Certainement non, si leur écoute se centre sur le vécu de l'enfant et si leur approche les incite à s'attacher aux non-dits, à la dynamique familiale, aux mécanismes qui sous-tendent le discours et au sens des mises en acte. Mais probablement que oui, si l'intervention du psychologue auprès de cette famille doit orienter une décision de justice ou une intervention pluridisciplinaire.

Pourquoi l'avoir défini ? Justement parce que l'observation de la multiplication aux États-Unis, dans les années 1980, des plaintes pour maltraitance de l'enfant d'un parent contre l'autre, dans le cas de séparations, a attiré l'attention de professionnels.

Bien sûr, de même que le focus sur la prévention de la maltraitance a pu susciter des accusations abusives, l'appropriation de ce syndrome et sa diffusion ont également servi des intérêts qui n'étaient pas ceux des enfants concernés, voire ont contribué plus encore à leur instrumentalisation dans un conflit.

Faut-il pour autant le rejeter totalement ? Le réserver plutôt à un usage approprié par des professionnels, psychiatres, psychologues, dont la mission et les compétences les autorisent à poser de tels diagnostics, et quand le contexte et la protection de l'enfant les justifient, pourrait être une première étape.